



Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le 26/10/2023

ID : 084-218401065-20231025-AP_2023_034-AR

Mairie de SAINTE-CECILE-

ARRETE PERMANENT n°2023-034

ARRÊTE MUNICIPAL INSTITUANT LA MISE EN PRIORITE A DROITE DES RUE DE LA COMMUNE

Le Maire de Sainte-Cécile-les-Vignes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-4,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière,

Considérant la nécessité de régler la circulation et d'assurer la sécurité des usagers de la route en agglomération de la commune de Sainte-Cécile-les-Vignes ;

ARRETE

Article 1^{er} : Tous les arrêtés pris à ce jour sur les arrêts obligatoires par un panneau stop pour les rues notifiées à l'article 2 sont abrogés.

Article 2 : les sorties d'impasse, rue, route et chemin notifiés ci-dessous sont mise en régime de priorité à droite

- Impasse du boulodrome
- Rue Granier Blaise
- Route de Lagarde Pareol
- Chemin des terres

Article 3 : La signalisation nécessaire sera mise en place par les services techniques municipaux.

Article 4 : Les dispositions définies par l'article 2 prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Envoyé en préfecture le 26/10/2023

Reçu en préfecture le 26/10/2023

Publié le

ID : 084-218401065-20231025-AP_2023_034-AR

Article 6 : le présent arrêté sera transmis en préfecture et publié.

Il pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes ou par télé-recours sur www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus récente de ces 2 dates.

Article 7 : Monsieur le Maire, Le service de la Police Municipale, la Brigade de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINTE-CECILE-LES-VIGNES, le 25 octobre 2023

Le Maire,

Vincent FAURE

